

L'an deux mil dix sept et le 2 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absent excusé : M. SCHOENECKER Jean-Louis (procuration donnée à M. RAPT)

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 16 décembre 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.7) Demande de retrait de la Communauté de Communes Mad et Moselle et demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Sud Messin

**01/2017: (5.7) DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE ET DEMANDE D'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN.**

**Vu** la motion du conseil municipal du 24 août 2015 relative au projet de fusion entre la Communauté de Communes du Val de Moselle et la Communauté de Communes du Chardon Lorrain,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2015, rejetant notamment tout projet d'intégration de la commune de Lorry-Mardigny avec la communauté de communes du Chardon Lorrain,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2016 donnant un avis défavorable au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Chardon Lorrain et de la communauté de communes du Val de Moselle et décidant d'engager la procédure de retrait,

**Vu** la motion du conseil municipal du 5 septembre 2016 confortant sa volonté de sortir de la nouvelle structure intercommunale issue de la fusion CCVM/CCCL et de demander l'adhésion à une intercommunalité plus proche du bassin de vie de la ville de Metz,

**Vu** l'arrêté inter préfectoral du 12 décembre 2016 créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Mad et Moselle, issue de la fusion de la communauté de communes du Chardon Lorrain et de la communauté de communes du Val de Moselle intégrant la commune d'Hamonville issue de la communauté de communes du Toulois,

**Considérant** que le maintien de la commune de Lorry-Mardigny dans le périmètre de la nouvelle communauté de communes de Mad et Moselle ne répondra pas à terme aux attentes des habitants de Lorry-Mardigny,

**Considérant** que l'avenir de la commune de Lorry-Mardigny est de se rapprocher de la ville de Metz pour obtenir le meilleur service et assurer son développement,

***Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:***

**- de demander le retrait de la commune de Lorry-Mardigny de la communauté de communes Mad et Moselle,**

**- de demander l'adhésion de la commune à la communauté de communes du Sud Messin.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

**Liste des délibérations du 2 janvier 2017 :**

- 01/2017 (5.7) *Intercommunalité* Demande de retrait de la commune de Lorry-Mardigny de la Communauté de Communes Mad et Moselle et demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Sud Messin

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis  
*absent*

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul